

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 01876

Numéro SIREN : 503 519 936

Nom ou dénomination : MATYS

Ce dépôt a été enregistré le 10/12/2018 sous le numéro de dépôt B2018/049959

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/049959**
n°de gestion : **2008B01876**
n°SIREN : **503 519 936 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 10/12/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

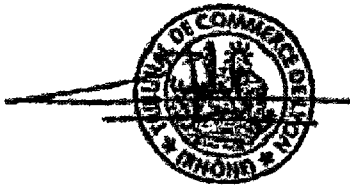
MATYS - Société à responsabilité limitée
61 avenue de la République 69200 Venissieux -FRANCE-

date de clôture : 31/03/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



5177239

69959



N° 10956*20
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du code général des impôts)

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright Groupe ISA (0) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise MATYS				Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise 61 Avenue de la République STATION SERVICE 69200 VENISSIEUX						
Numéro SIRET* 5 0 3 5 1 9 9 3 6 0 0 0 1 0						
Durée de l'exercice en nombre de mois * 12				Durée de l'exercice précédent* 12		
				Exercice N clos le 31/03/2018		
ACTIF				Brut		
				Amortissements-Provisions		
				Net		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles {	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014		016	
	Immobilitisations corporelles *		028	6 159	030	6 159
	Immobilitisations financières * (1)		040	50	042	50
	Total I (5)		044	6 209	048	6 159
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060	12 799	062	12 799
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2) {	Clients et comptes rattachés *	068		070	
		Autres* (3)	072	3 738	074	3 738
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	39 361	086	39 361
	Charges constatées d'avance *		092	1 486	094	1 486
	Total II		096	57 383	098	57 383
	Total général (I + II)		110	63 593	112	57 433
PASSIF				Exercice N NET 1		
Capital social ou individuel *				120	7 622	
Ecart de réévaluation				124		
Réserve légale				126		
Réserves réglementées *				130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)				132		
Report à nouveau				134	-17 385	
Résultat de l'exercice				136	-90	
Provisions réglementées				140		
Total I				142	-9 852	
Provisions pour risques et charges				154		
DETTE (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	6 581	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 2 923)			172	60 705	
	Produits constatés d'avance			174		
Total III				176	67 286	
Total général (I + II + III)				180	57 433	
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

CERTIFIE CONFORME

[Signature]

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise MATYS

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre
de l'IR

018

Exercice N clos le
31/03/2018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	109 836
	Production vendue {	biens	dont export et livraisons	215		214		
		services *	intracommunautaires	217		218	141 642	
		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée*				224			
	Subventions d'exploitation reçues				226			
	Autres produits				230	1 192		
		Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	252 669	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	64 274		
	Variation de stock (marchandises)*				236	1 083		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240			
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	58 273		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 1 908)				244	5 763		
	Rémunérations du personnel*				250	82 886		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	31 949		
	Dotations aux amortissements*				254			
	Dotations aux provisions				256			
Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	6 701		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260	1 223				
		Total des charges d'exploitation (II)				264	250 928	
		1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	1 741	
Produits financiers (III) 280		Charges financières (V)				294	108	
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300	1 723		
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348					
Impôt sur les bénéfices* (VII)						306		
2- BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)						310	-90	
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312		314	90	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles*				322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des comptes d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986	ZFU - TE (44 octies et octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexes A)	989				
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindicies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990				
	ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		350		
	Dont divers							
Créance due au report en arrière du déficit			346					
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)			655					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1		352		354	3 121	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)		Déficit col. 2		356				
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1		370		372	3 121	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE**RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/03/2018 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N° 2015-06 du 23 novembre 2015 et N° 2017-03 du 3 novembre 2017.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

MATYS
Société à responsabilité limitée
au capital de 7622 Euros
Siège social : 61 Avenue de la République STATION SERVICE BP
69200 VENISSIEUX

503 519 936 R.C.S. : LYON

EXERCICE CLOS LE 31/03/2018

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTION DE RESULTAT
VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 SEPTEMBRE 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'imputer le déficit de l'exercice, s'élevant à - 89,74 euros, en totalité sur le compte "Report à nouveau".

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité



TCS T.C.C